

RSG France – JeBiF

Association des Jeunes Bioinformaticiens de France
4 rue des Arènes
75005 Paris, FRANCE
<https://jebif.fr/>
contact@jebif.fr



Association Loi 1901 - W332007739
SIRET: 510 462 245 00034

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 6 JUILLET 2017

PRÉSENT·E·S :

Vote électronique :

Ont voté électroniquement 51 membres sur 196 inscrits (26,02%).

ORDRE DU JOUR DE L'AG

- Clôture des votes
- Bilan moral exercice 2017
- Bilan financier exercice 2017
- Résultats des votes
- Création du nouveau CA
- Élection du nouveau Bureau
- Points divers

L'assemblée Générale Ordinaire est déclarée ouverte à 17h25 par Julien Fumey, président de la séance. Le secrétaire de séance est Alexandre Nicaise. Les votes sont clôturés à 17h26.

Après vérification du quorum (50% pour une AGE selon l'article 20 des statuts) par le président, et celui-ci n'étant pas atteint, il est déclaré que l'Assemblée Générale ne peut délibérer valablement. Il est donc donné rendez-vous au 18 juillet 2017 pour une seconde AGE lors de laquelle aucun quorum n'est requis et où les votes seront dépouillés. L'ordre du jour sera le même. L'heure et le lieu de l'AGE seront annoncés au plus vite.

La séance est levée à 17h38. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et la secrétaire de la séance.

Julien Fumey

Alexandre Nicaise